

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTION SPÉCIALE
PROGRAMME 741
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PENSIONS CIVILES ET
MILITAIRES DE RETRAITE
ET ALLOCATIONS
TEMPORAIRES
D'INVALIDITÉ



PROGRAMME 741
**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations
temporaires d'invalidité**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Guillaume TALON

Directeur du Service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 741 : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

La gestion du régime par le service des retraites de l'État de la DGFIP poursuit trois objectifs :

- assurer la sécurité budgétaire et financière du régime, en collaboration étroite avec la direction du budget ;
- contribuer à l'efficacité de la gestion publique grâce à la modernisation de la gestion des pensions ;
- développer des services personnalisés auprès des agents et des ministères employeurs en cohérence avec la démarche de numérisation des services de l'inter-régime.

Bilan budgétaire

Au plan budgétaire, le programme 741 retrace l'intégralité des flux relatifs aux pensions civiles et militaires de retraite et aux allocations temporaires d'invalidité. L'obligation prévue par la LOLF d'une gestion en équilibre du compte suppose de connaître à tout moment le montant total des recettes et des dépenses.

Pour faire face aux dépenses du programme « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité », la loi de finances initiale pour 2021 a ouvert 56,7 Md€ de crédits budgétaires. Les recettes inscrites en loi de finances initiale s'élevaient à 57,5 Md€ pour aboutir à un excédent prévisionnel du programme de +759 millions d'euros. En exécution, le solde budgétaire de l'exercice 2021 du programme s'établit finalement à +370 M€, solde inférieur à la prévision en raison d'une sous-exécution en recettes et d'une sur-exécution en dépenses.

La gestion budgétaire du CAS Pensions fait l'objet d'un examen annuel par la Cour des comptes qui peut formuler des recommandations afin d'en améliorer la gestion. La Cour des comptes n'a formulé aucune observation sur la régularité de la gestion budgétaire du CAS Pensions, ses recommandations précédentes ayant été progressivement mises en œuvre.

La mise en place du CAS Pensions permet d'identifier les engagements viagers qui ne figurent pas au bilan de l'État. Ils sont indiqués, chaque année, en annexe au projet de loi de règlement dans le compte général de l'État au titre des engagements hors bilan. Le calcul des engagements de l'État et du besoin de financement actualisé est réalisé par le modèle Pablo de projection à long terme du régime des retraites de l'État qui a fait l'objet d'un examen spécifique par la Cour des comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'État.

Modernisation de la gestion des pensions

Aujourd'hui, toutes les pensions sont liquidées par le SRE sur la base des comptes individuels de retraite (CIR), mis à jour par les employeurs. Fin 2020, l'alimentation des comptes est devenue mensuelle pour tous les employeurs afin d'améliorer la qualité de l'information délivrée aux agents publics. En parallèle, le SRE réalise annuellement une analyse de la qualité des données contenues dans les CIR. Cette campagne adopte une approche pédagogique et incitative et conduit à la mise en qualité des CIR par les employeurs de leur propre initiative ou en adoptant des plans d'actions de résolution d'anomalies. Des pénalités peuvent également être adressées aux employeurs en cas de qualité insuffisante. En 2021, 162 K€ ont été réclamés aux employeurs, ministères ou établissements publics au titre de comptes CIR manquants ou inexacts contre 257 K€ en 2020.

Le réseau des centres de gestion des retraites (CGR) assure mensuellement le paiement à destination de 3,4 millions de pensionnés. Deux centres de services retraites (CSR à Rennes et Bordeaux), assurent l'ensemble des relations téléphoniques et de messagerie avec les retraités, par un numéro d'appel unique et une messagerie sur le site internet du SRE. Différentes réorganisations sont en cours et s'inscrivent dans la trajectoire ministérielle de relocalisations des services de l'État et concourent à l'objectif de revitalisation des territoires. L'enjeu est d'assurer le contrôle et le paiement de pensions et d'accessoires dans des délais rapides et avec un haut niveau de sécurité. Composé depuis 2011 de 17 CGR (12 métropolitains, 4 outre mer, 1 chargé du paiement des pensionnés résidant à l'étranger), une réorganisation du réseau est prévue ces deux prochaines années pour aboutir à une nouvelle structuration autour de cinq CGR et de trois antennes. Le SRE prépare également le regroupement de l'activité des 2 centres de service

retraite actuels, situés à Rennes et Bordeaux, sur un seul site à Laval. Ce dernier devient ainsi l'unique acteur compétent pour conduire la mission nationale d'accueil à distance, téléphonique et électronique, de la population des pensionnés de l'État.

Dans une logique de rationalisation des infrastructures informatiques et de coopération inter-régimes, un projet de mutualisation des systèmes d'information concernant la tenue des comptes individuels, la liquidation et le paiement des pensions a été lancé avec la CDC en 2019 et se développe à un rythme soutenu depuis.

Élargissement des services offerts aux usagers

Les fonctionnaires, militaires et magistrats de la FPE, en activité ou pensionnés, accèdent dorénavant, en tout lieu et de manière continue, aux services numériques les plus demandés : consultation du compte individuel retraite, demande de correction, simulation des montants de pension, demande de départ, conservation dématérialisée des bulletins de paie et des titres de pension au sein du portail ENSAP, espace numérique sécurisé de l'agent public. L'ENSAP bénéficie également d'une interface avec le site de l'interrégime info-retraite.fr pour faciliter les démarches des agents relevant de plusieurs régimes.

En complément de cette offre numérique, le SRE a mis en place une équipe centralisée permettant un accompagnement de tous les publics, couvrant également les cas complexes et spécifiques comme les militaires et les départs anticipés. Le niveau d'appui est gradué en fonction de l'âge et des besoins.

Le SRE propose également une information régulière à l'assuré tout au long de sa carrière dans le cadre du droit à l'information retraite, ainsi qu'une offre de services adaptée et personnalisée pour les employeurs ayant décidé de lui transférer le conseil en matière de retraite. Cette offre bénéficie de la certification ISO 9001/2015 depuis 2016 et fait l'objet d'un renouvellement annuel. À compter d'octobre 2020, le label de certification a été obtenu sur un périmètre élargi à l'accueil et au conseil retraite et aux services accompagnés.

Enfin la diffusion statistique en ligne sur le portail *retraitesdeletat.gouv.fr* a été étendue en 2021 avec l'ajout de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, afin de participer à la diffusion des données publiques (« open data »), le SRE met également à disposition sur le site *data.economie.gouv.fr* des cubes de données à télécharger concernant les principaux dispositifs gérés par le SRE.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)

INDICATEUR 1.1 : Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite

INDICATEUR 1.2 : Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés

OBJECTIF 2 : Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

INDICATEUR 2.1 : Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)****INDICATEUR****1.1 – Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	18,01	18,54	18,55	19,11	Non déterminé	Non déterminé
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	25,62	23,00	19,58	19,90	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

L'indicateur de coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au nombre de ses ressortissants (pensionnés et actifs affiliés : 4,378 millions au 31/12/2020 et 4,392 millions pour 2021).

Les données de coûts agrègent les dépenses complètes du Service des retraites de l'État (38,35 M€ en 2020, et 41,54 M€ pour 2021) et des centres de gestion des retraites (CGR) de la DGFIP (42,81 M€ en 2020, et 42,40 M€ pour 2021), pour leur part relative au traitement des seules PCMR.

À compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018.

À compter de 2014, les coûts exposés par les employeurs pour préparer les dossiers de retraite puis, avec la progression de la réforme de la gestion des pensions, consacrer des effectifs à des activités en rapport avec la retraite des fonctionnaires au sein de l'État, sont inclus dans un sous-indicateur, conformément à la demande parlementaire, mais avec le risque d'instabilité propre à une procédure récente.

La réforme de la gestion des retraites a pour effet de réduire fortement ces coûts, selon une trajectoire qui dépend en grande partie d'éléments exogènes au programme.

Les données relatives au nombre de ressortissants portent sur les affiliés au régime au 31/12/N et les pensionnés au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite hors doubles comptes de l'année N (c'est-à-dire pensionnés appartenant au régime PCMR et bénéficiant d'une pension de retraite ainsi que d'une pension de réversion), dont le nombre est estimé pour chaque année non échue.

Source des données : Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

INDICATEUR**1.2 – Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,14	0,147	0,14	0,151	Non déterminé	Non déterminé
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,20	0,18	0,15	0,157	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques**Commentaires techniques**

L'indicateur de coût de gestion des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au montant des pensions payées.

Les données de coût du numérateur sont identiques aux montants retenus pour l'indicateur « coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR ». Les données relatives aux montants des PCMR payés par les CGR (y compris la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger)

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Objectifs et indicateurs de performance

prennent en compte toutes les dépenses de pensions payées (pensions d'ayant droit et pensions d'ayant cause). Les soldes de réserve des officiers généraux de seconde section et les pensions « cristallisées » sont également intégrées dans le champ de la dépense.

À compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018.

Source des données : Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats 2021 des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à la date de transmission du rapport annuel de performances, en raison des délais de restitution de certains éléments de l'année concernée nécessaires au calcul de ces coûts de gestion.

La réalisation de l'année 2021 sera communiquée au sein du projet annuel de performances pour 2023.

OBJECTIF

2 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

INDICATEUR

2.1 – Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution	%	0,01	0,18	0,80	0,14	0,03	0,80
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effet de revalorisation	%	0,01	0,14	0,80	0,14	0,03	0,80
Dépenses de pensions civiles et militaires et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effets de revalorisation et des changements de comportements de départ	%	0,02	0,14	0,30	0,24	0,23	0,30

Commentaires techniques

Cet indicateur porte sur les dépenses de pensions civiles et militaires *stricto sensu* et d'allocations temporaires d'invalidité à l'exclusion des autres dépenses portées par le programme 741. En ce qui concerne la prévision, les données du calcul portent sur les dépenses de pensions inscrites en LFI sur les trois actions ; en ce qui concerne la réalisation, les données portent sur les dépenses de pensions constatées dans Chorus. L'écart est présenté en valeur absolue.

Source des données : DGFIP – service des retraites de l'État

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les dépenses de pensions du programme 741 (pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité) sont proches de la LFI. Elles se sont élevées à 55 832 M€ contre 55 849 M€ votées en LFI, soit un écart de -16,7 M€ (-0,03 %). L'exécution est proche de la prévision pour les civils (sur-exécution de 11,4 M€), l'écart est plus important pour les militaires (sous-exécution de -29,4 M€). Les dépenses d'ATI sont en phase avec la prévision LFI (sur-exécution de 1,3 M€).

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	46 442 787 839 46 695 246 055	200 000 49 523	2 600 000 1 965 613	46 445 587 839 46 697 261 191	46 445 587 839
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 165 561 087 10 102 245 124	100 000 60 883	50 000	10 165 711 087 10 102 306 007	10 165 711 087
03 – Allocations temporaires d'invalidité	132 227 563 133 523 637	50 000 8 090		132 277 563 133 531 727	132 277 563
Total des AE prévues en LFI	56 740 576 489	350 000	2 650 000	56 743 576 489	56 743 576 489
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 227 869 422	+5 212 297 (hors titre 2)		+1 233 081 719	
Total des AE ouvertes	57 968 445 911	8 212 297 (hors titre 2)		57 976 658 208	
Total des AE consommées	56 931 014 817	118 496	1 965 613	56 933 098 925	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	46 442 787 839 46 695 246 055	200 000 49 523	2 600 000 1 965 613	46 445 587 839 46 697 261 191	46 445 587 839
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 165 561 087 10 102 245 124	100 000 60 883	50 000	10 165 711 087 10 102 306 007	10 165 711 087
03 – Allocations temporaires d'invalidité	132 227 563 133 523 637	50 000 8 090		132 277 563 133 531 727	132 277 563
Total des CP prévus en LFI	56 740 576 489	350 000	2 650 000	56 743 576 489	56 743 576 489
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 227 869 422	+5 212 297 (hors titre 2)		+1 233 081 719	
Total des CP ouverts	57 968 445 911	8 212 297 (hors titre 2)		57 976 658 208	
Total des CP consommés	56 931 014 817	118 496	1 965 613	56 933 098 925	

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 741

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277 45 778 452 909	200 000 164 243	2 300 000 1 809 602	45 807 261 277	45 807 261 277 45 780 426 755
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861		10 115 711 417	10 115 711 417 10 052 042 270
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722 134 622 284	50 000 110		136 170 722	136 170 722 134 622 394
Total des AE prévues en LFI	56 056 543 416	300 000	2 300 000	56 059 143 416	56 059 143 416
Total des AE consommées	55 965 090 603	191 214	1 809 602		55 967 091 419

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277 45 778 452 909	200 000 164 243	2 300 000 1 809 602	45 807 261 277	45 807 261 277 45 780 426 755
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861		10 115 711 417	10 115 711 417 10 052 042 270
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722 134 622 284	50 000 110		136 170 722	136 170 722 134 622 394
Total des CP prévus en LFI	56 056 543 416	300 000	2 300 000	56 059 143 416	56 059 143 416
Total des CP consommés	55 965 090 603	191 214	1 809 602		55 967 091 419

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	55 965 090 603	56 740 576 489	56 931 014 817	55 965 090 603	56 740 576 489	56 931 014 817
Cotisations et contributions sociales	792 270 967	891 906 134	1 099 015 702	792 270 967	891 906 134	1 099 015 702
Prestations sociales et allocations diverses	55 172 819 636	55 848 670 355	55 831 999 115	55 172 819 636	55 848 670 355	55 831 999 115
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 214	350 000	118 496	191 214	350 000	118 496
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	191 214	350 000	118 496	191 214	350 000	118 496
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 809 602	2 650 000	1 965 613	1 809 602	2 650 000	1 965 613
Transferts aux ménages	12 263	450 000	18 034	12 263	450 000	18 034
Transferts aux autres collectivités	1 797 339	2 200 000	1 947 579	1 797 339	2 200 000	1 947 579

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Total hors FdC et AdP		56 743 576 489			56 743 576 489	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 227 869 422			+1 227 869 422	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 212 297			+5 212 297	
Total*	55 967 091 419	57 976 658 208	56 933 098 925	55 967 091 419	57 976 658 208	56 933 098 925

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021	1 227 869 422	5 212 297	1 227 869 422	5 212 297				
Total	1 227 869 422	5 212 297	1 227 869 422	5 212 297				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 227 869 422	5 212 297	1 227 869 422	5 212 297				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	46 442 787 839 46 695 246 055	2 800 000 2 015 136	46 445 587 839 46 697 261 191	46 442 787 839 46 695 246 055	2 800 000 2 015 136	46 445 587 839 46 697 261 191
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 165 561 087 10 102 245 124	150 000 60 883	10 165 711 087 10 102 306 007	10 165 561 087 10 102 245 124	150 000 60 883	10 165 711 087 10 102 306 007
03 – Allocations temporaires d'invalidité	132 227 563 133 523 637	50 000 8 090	132 277 563 133 531 727	132 227 563 133 523 637	50 000 8 090	132 277 563 133 531 727
Total des crédits prévus en LFI *	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 227 869 422	+5 212 297	+1 233 081 719	+1 227 869 422	+5 212 297	+1 233 081 719
Total des crédits ouverts	57 968 445 911	8 212 297	57 976 658 208	57 968 445 911	8 212 297	57 976 658 208
Total des crédits consommés	56 931 014 817	2 084 109	56 933 098 925	56 931 014 817	2 084 109	56 933 098 925
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 037 431 094	+6 128 188	+1 043 559 283	+1 037 431 094	+6 128 188	+1 043 559 283

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489	56 740 576 489	3 000 000	56 743 576 489

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 17 février 2021 (NOR : CCPB2103773A), le programme 741 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2020 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Justification au premier euro

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 1 233 081 719 €, dont 1 227 869 422 € pour le titre 2.

Dépenses pluriannuelles

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 8 212 297	CP ouverts en 2021 * (P1) 8 212 297
AE engagées en 2021 (E2) 2 084 109	CP consommés en 2021 (P2) 2 084 109
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 128 188	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 2 084 109

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 2 084 109	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 2 084 109	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Justification au premier euro | Programme n° 741

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	46 442 787 839 46 695 246 055	2 800 000 2 015 136	46 445 587 839 46 697 261 191	46 442 787 839 46 695 246 055	2 800 000 2 015 136	46 445 587 839 46 697 261 191

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions civiles ; elles incluent également des transferts inter-régimes au titre des fonctionnaires civils et, marginalement, d'autres dépenses.

Les dépenses de pensions civiles s'élèvent à 45 924 M€ et restent en ligne avec la prévision réalisée en LFI, soit +11 M€.

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

Nombre	2020		2021	
	LFI 2021	Exécution établie pour le DPG 2021	LFI 2021	Exécution*
Entrées de pensions de droit direct	53 500	54 900	54 800	57 200
Entrées de pensions de droit dérivé	21 300	21 400	21 600	21 200
Sorties de pensions de droit direct	40 000	42 200	39 100	42 100
Sorties de pensions de droit dérivé	19 800	21 000	19 600	20 300

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État

* : l'exécution 2021 est provisoire à ce stade de l'année, les statistiques définitives étant publiées fin juin 2022.

Comparaison des dépenses de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

En M€	Civils	
	N=2021	N=2021
	LFI	Exécution
Dépenses N-1	45 286	45 287
Dépenses non reconduites	-657	-726
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-531	-596
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-126	-130
Extension année pleine des entrants N-1	801	842
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	711	755
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	90	87
Flux de nouveaux entrants N	865	949
Entrants ayants droit N	708	772
Entrants ayants cause N	157	177
Sortants N	-559	-599
Sortants ayants droit N	-459	-497
Sortants ayants cause N	-100	-102

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Justification au premier euro | Programme n° 741

Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	177	171
Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	5	5
Impact des revalorisations et révisions annuelles de l'année N	172	166
Dépenses N	45 913	45 924
Dépenses N - Dépenses N-1	627	637

Les dépenses de compensation démographique pour le personnel civil (258 M€) sont supérieures de 204 M€ au montant inscrit en LFI. L'année 2021 a en effet été marquée par une contribution plus élevée de l'Etat en raison des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale du secteur privé : la révision de l'acompte versé au titre de l'exercice 2020, fixée par l'arrêté du 18 décembre 2020 (NOR : SSAS2035728A) postérieurement à la préparation de la LFI, a été particulièrement importante. L'établissement du montant du solde définitif pour l'exercice 2020, fixé par l'arrêté du 16 décembre 2021 (NOR : SSAS2136492A), a néanmoins donné lieu à une recette de 135 M€ au titre des personnels civils.

Les dépenses de transfert entre l'État et la CNRACL (493 M€) sont supérieures de 36 M€ au montant LFI. Comme pour les dépenses de compensation démographique, les montants définitifs sont connus au moment de la publication des arrêtés. Le montant de l'acompte correspondant aux transferts de compensation entre l'État et la CNRACL prévu par l'article 108 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales a été fixé par l'arrêté du 23 décembre 2020 (NOR : CCPB2031191A). Il est supérieur de 19 M€ au montant initialement prévu en LFI (457 M€). La régularisation du montant dû au titre de l'année 2020 a donné lieu à une dépense de 17 M€ pour le programme 741, conformément à l'arrêté du 17 décembre 2021 (NOR : CCPB2136746A).

Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives (AFR) pour le personnel civil (17 M€) ont été supérieures de +2,5 M€ à la LFI.

Les autres dépenses s'élèvent à 6 M€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, au remboursement fait auprès du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ou encore au versement d'intérêts moratoires et autres frais de justice.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	46 442 787 839	46 695 246 055	46 442 787 839	46 695 246 055
Cotisations et contributions sociales	530 103 914	771 162 727	530 103 914	771 162 727
Prestations sociales et allocations diverses	45 912 683 925	45 924 083 329	45 912 683 925	45 924 083 329
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	49 523	200 000	49 523
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	49 523	200 000	49 523
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 600 000	1 965 613	2 600 000	1 965 613
Transferts aux ménages	400 000	18 034	400 000	18 034
Transferts aux autres collectivités	2 200 000	1 947 579	2 200 000	1 947 579
Total	46 445 587 839	46 697 261 191	46 445 587 839	46 697 261 191

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Justification au premier euro

ACTION

02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 165 561 087 10 102 245 124	150 000 60 883	10 165 711 087 10 102 306 007	10 165 561 087 10 102 245 124	150 000 60 883	10 165 711 087 10 102 306 007

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions militaires, ainsi que les transferts inter-régimes au titre des militaires et des autres dépenses, marginales.

Les dépenses de pensions militaires sont en ligne avec la prévision et s'élèvent à 9 774 M€, soit -29 M€ par rapport à la LFI.

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions militaires entre la prévision LFI et l'exécution :

Nombre	2020		2021	
	LFI 2021	Exécution arrêtée pour le DPG 2021	LFI 2021	Exécution*
Entrées de pensions de droit direct	12 500	12 100	12 000	12 500
Entrées de pensions de droit dérivé	8 200	8 100	8 000	7 500
Sorties de pensions de droit direct	9 300	9 900	8 900	9 400
Sorties de pensions de droit dérivé	9 800	9 800	9 600	9 800

Source : DGFIP, Service des retraites de l'État

* : l'exécution 2021 est provisoire à ce stade de l'année, les statistiques définitives étant publiées fin juin 2022.

Comparaison des dépenses de pensions militaires entre la prévision LFI et l'exécution

En M€	Militaires	
	N=2021	N=2021
	LFI	Exécution
Dépenses N-1	9 767	9 751
Dépenses non reconduites	-169	-181
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-115	-130
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-54	-51
Extension année pleine des entrants N-1	134	128
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	110	106
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	24	22
Flux de nouveaux entrants N	170	185
Entrants ayants droit N	125	133
Entrants ayants cause N	45	52
Sortants N	-141	-148
Sortants ayants droit N	-98	-107
Sortants ayants cause N	-43	-41
Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	43	39

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Justification au premier euro | Programme n° 741

Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	1	2
Impact des revalorisations et révisions annuelles de l'année N	42	37
Dépenses N	9 804	9 774
Dépenses N - Dépenses N-1	37	23

Les dépenses de compensation démographique pour le personnel militaire (215 M€) sont supérieures de 35 M€ au montant inscrit en LFI. Comme pour les civils, l'année 2021 a été marquée par une contribution plus élevée de l'Etat en raison des effets de la crise sanitaire et de la fixation par arrêté des montants de transfert postérieurement à la préparation de la LFI. Le montant des acomptes 2021 a été fixé par l'arrêté du 18 décembre 2020 (NOR : SSAS2035728A) pour un montant de 215 M€ et celui du solde définitif pour 2020 a été fixé par l'arrêté du 16 décembre 2021 (NOR : SSAS2136492A). La régularisation au titre de l'exercice 2020 a donné lieu à une recette pour le régime de 18 M€ au titre des personnels militaires, versée en fin d'année 2021.

Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives (AFR) pour le personnel militaire (113 M€) sont en sous-exécution de -68 M€ par rapport à la LFI. L'écart provient pour 59 M€ du versement forfaitaire annuel au régime général de l'assurance vieillesse (CNAVTS) pour les militaires ayant quitté l'armée en 2020 sans droits à pension de retraite. Concernant l'affiliation rétroactive des militaires à l'Ircantec (régime complémentaire), le montant des dépenses payées est inférieur de 9 M€ à la prévision LFI. Cet écart s'explique principalement par le passage de 15 ans à 2 ans de la clause de stage en 2014, réduisant le nombre d'affiliations rétroactives à un rythme qu'il est difficile d'anticiper avec précision.

Les autres dépenses de l'action 2 s'élèvent à 156 K€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, aux intérêts moratoires et aux frais de justice.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 165 561 087	10 102 245 124	10 165 561 087	10 102 245 124
Cotisations et contributions sociales	361 802 220	327 848 672	361 802 220	327 848 672
Prestations sociales et allocations diverses	9 803 758 867	9 774 396 452	9 803 758 867	9 774 396 452
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	60 883	100 000	60 883
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	60 883	100 000	60 883
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 000		50 000	
Transferts aux ménages	50 000		50 000	
Total	10 165 711 087	10 102 306 007	10 165 711 087	10 102 306 007

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | Justification au premier euro

ACTION
03 – Allocations temporaires d'invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Allocations temporaires d'invalidité	132 227 563	50 000	132 277 563	132 227 563	50 000	132 277 563
	133 523 637	8 090	133 531 727	133 523 637	8 090	133 531 727

Les dépenses d'allocation temporaire d'invalidité pour 2021 s'élèvent à 134 M€ et ont été correctement anticipées en LFI, avec une légère sur-exécution de 1,2 M€. Ces dépenses diminuent de 1,1 M€ par rapport à 2020, dans un contexte de diminution des effectifs bénéficiaires, de 57 086 allocataires fin 2020 à 56 458 fin 2021, et du taux d'invalidité moyen passant de 16,11 % fin 2020 à 16,06 % fin 2021.

Les autres dépenses correspondent aux intérêts moratoires et frais de justice à payer sur décisions de justice défavorables à l'État. Ces dépenses sont quasiment inexistantes en 2021 et s'élève à 12 K€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	132 227 563	133 523 637	132 227 563	133 523 637
Cotisations et contributions sociales		4 303		4 303
Prestations sociales et allocations diverses	132 227 563	133 519 334	132 227 563	133 519 334
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	8 090	50 000	8 090
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 000	8 090	50 000	8 090
Total	132 277 563	133 531 727	132 277 563	133 531 727